

Information sur l'affiliation à l'ASFC

Quel but poursuit l'ASFC ?

L'ASFC a été créée en 2000 et elle regroupe des institutions et des personnes qui proposent ou soutiennent une formation de cadre moderne. Ses activités principales sont :

- La consolidation et le développement de la qualité de la formation
- Le perfectionnement de formations dans le domaine du conduite
- La collaboration avec des instituts et des associations de formation
- La représentation des intérêts vis-à-vis d'institutions privées et publiques

Formation modulaire au conduite par l'ASFC

L'ASFC a développé une structure modulaire de formation au conduite sur trois niveaux. Le 1^{er} niveau amène au certificat ASFC. Le 2^{ème} niveau permet l'obtention du brevet fédéral en tant que spécialiste de la conduite d'un groupe. Le 3^{ème} niveau de cette formation permet d'obtenir le diplôme fédéral d'expert / experte de la conduite.

Information sur l'affiliation à l'ASFC

L'art. 4 des statuts de l'association prévoit que peuvent devenir membres les institutions ainsi que les personnes physiques et morales qui soutiennent activement ou passivement les buts de l'association.

Les membres se répartissent entre:

- Les associations et les organisations ne disposant pas d'une propre activité formatrice dans le domaine de conduite
- Les instituts de formations et ceux proposant des formations dans le domaine du conduite
- Les membres individuels (personnes physiques et morales) sans activité formatrice

Affiliation

Une demande écrite d'affiliation doit être adressée au président resp. à la présidente de l'association à l'attention du comité. Les écoles et instituts de formation doivent en plus remplir l'annexe 1 « Assurance et développement de la qualité ». Le comité décide de l'admission. Un recours à l'assemblée de l'association est possible en cas de refus.

Cotisations

Les cotisations annuelles sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| - Les associations et les organisations ne disposant pas d'une propre activité formatrice dans le domaine de conduite | CHF 100.00 |
| - Les instituts de formations et ceux proposant des formations dans le domaine du conduite | CHF 600.00 |
| - Les membres individuels | CHF 100.00 |

Les instituts de formation et ceux proposant des formations dans le domaine du conduite s'acquittent également d'une **taxe d'entrée unique de CHF 3'000.00.**

Un institut de formation ayant, respectivement dirigeant plusieurs sites de formation, doit s'acquitter d'une taxe d'entrée de CHF 1'000.00 pour chaque site supplémentaire. La cotisation annuelle n'est pas concernée, et reste due pour chaque site de formation.

Assemblée de l'association

Les membres constituent l'assemblée de l'association. Elle assume les tâches incombant à l'association.

Autres organes

Les autres organes de l'association sont :

- Le comité
- L'organe de révision
- La commission de l'assurance de qualité

La commission de l'assurance de qualité (commission AQ)

La commission AQ revêt une grande importance. Elle assume notamment les tâches suivantes :

- a. Elle édicte la directive du règlement d'examen
- b. Elle propose la taxe d'examen à l'attention du comité
- c. Elle fixe la date et le lieu des examens
- d. Elle fixe le programme des examens
- e. Elle veille à la préparation des questions des examens et assume le déroulement de l'examen final
- f. Elle nomme et attribue les experts
- g. Elle décide de l'admission à l'examen final ainsi que d'une éventuelle exclusion de l'examen
- h. Elle supervise la réalisation des modules, juge les examens et décide de la remise des certificats, du brevet fédéral resp. du diplôme
- i. Elle traite les propositions et les recours
- j. Elle surveille le respect des directives concernant la réalisation des contrôles relatifs aux objectifs d'étude des modules
- k. Elle contrôle périodiquement l'actualité des descriptifs des modules, en ordonne la révision et fixe, en accord avec les organisations agréées par l'OFFT, la durée de validité des modules
- l. Elle décide de la reconnaissance resp. de la prise en compte de l'équivalence d'autres diplômes et prestations
- m. Elle rend compte de ses activités aux instances supérieures et à l'OFFT

Adresses

Président:

Marc Bourgeois

Eierbrechtstrasse 68

8053 Zürich

m.bourgeois@endurit.com

Secrétariat ASFC:

Hinterbergstrasse 26

6312 Steinhausen

044 764 36 26

info@svf-asfc.ch